Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2024.11
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de TEAM RESEAU, représentée par Madame Valérie Brosse, en date du 7 février 202, pour la mise en sécurité des travaux prévus : pose d'un coffret ENEDIS sur la commune ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Du lundi 4 mars 2024 et pour une durée de 30 jours, le stationnement et le dépassement seront interdits sur cette zone pour les véhicules légers et poids lourds. La circulation sera alternée manuellement.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site de la manifestation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et le Représentant de TEAM RESEAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Représentant de TEAM RESEAUX.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 7 février 2024,

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN,

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)
Commune déléguée de La Barre-en-Ouche

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

11 - 2024

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ■

Dénomination : TEAM RESEAUX
Adresse : 28 rue d'Avrilly
Code postal : 27000 Localité : EVREUX Pays :
Nom contact : Prénom contact :
Téléphone : 02.32.62.22.00 Indicatif pays :
Fax : Indicatif pays :
Courriel : valerie.brosse@teamreseaux.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Dénomination :
Adresse :
Code postal : Localité : Pays :
Nom contact : Prénom contact :
Téléphone : Indicatif pays :
Fax : Indicatif pays :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ☐

Adresse Numéro : 7 Nom de la voie : Lieu-dit la louvière - LA BARRE EN OUCHE
Code postal : 27330 Localité : MESNIL EN OUCHE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Terrassement, pose d'un coffret ENEDIS et branchement

Date prévue de début des travaux : 04 mars 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 04 mars 2024
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ■
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiétement sur chaussée ☐ Largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ Nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers ☐	véhicules légers ■	véhicules légers ■
poids lourds ☐	poids lourds ■	poids lourds ■

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ■ Une entreprise spécialité ☐

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Nom contact : Prénom contact :

Téléphone : Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème ■ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ■ Numéro d'affaire :

Fait à : EVREUX Le : 06 FEVRIER 2024

Nom : BROSSE Prénom : Valérie Qualité :

(DAC_P2_V5_v1.00)

TEAM RESEAUX
28 rue d'Avrilly
27000 EVREUX
Tél. 02 32 62 22 00
Siret 431 231 257 00079

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

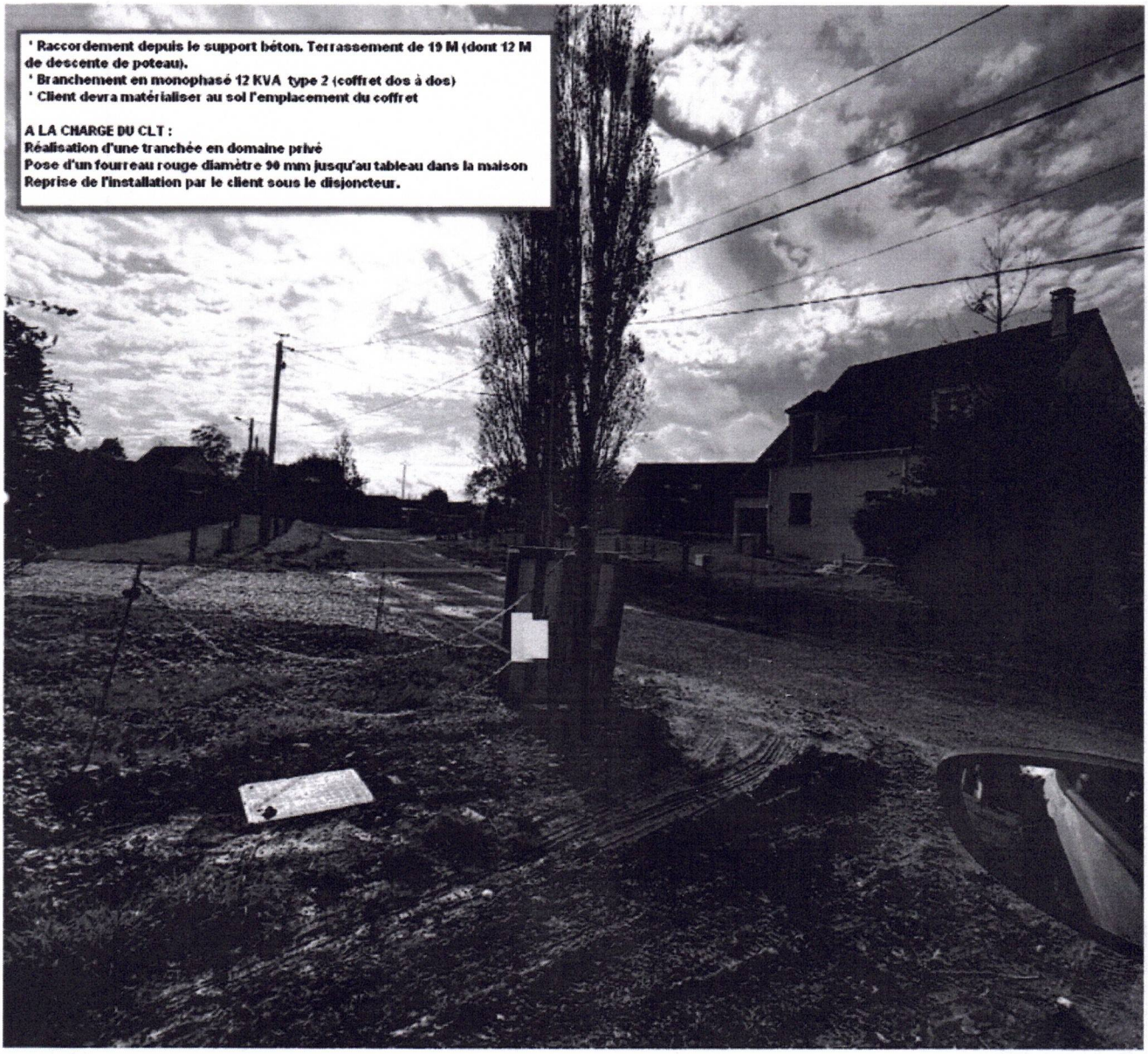
' Raccordement depuis le support béton. Terrassement de 19 M (dont 12 M de descente de poteau).
' Branchement en monophasé 12 KVA type 2 (coffret dos à dos)
' Client devra matérialiser au sol l'emplacement du coffret
A LA CHARGE DU CLT :
Réalisation d'une tranchée en domaine privé
Pose d'un fourreau rouge diamètre 90 mm jusqu'au tableau dans la maison
Reprise de l'installation par le client sous le disjoncteur.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

EMAPS GUYOT

Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicité dans le cadre de la procédure DT DICT.
Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés
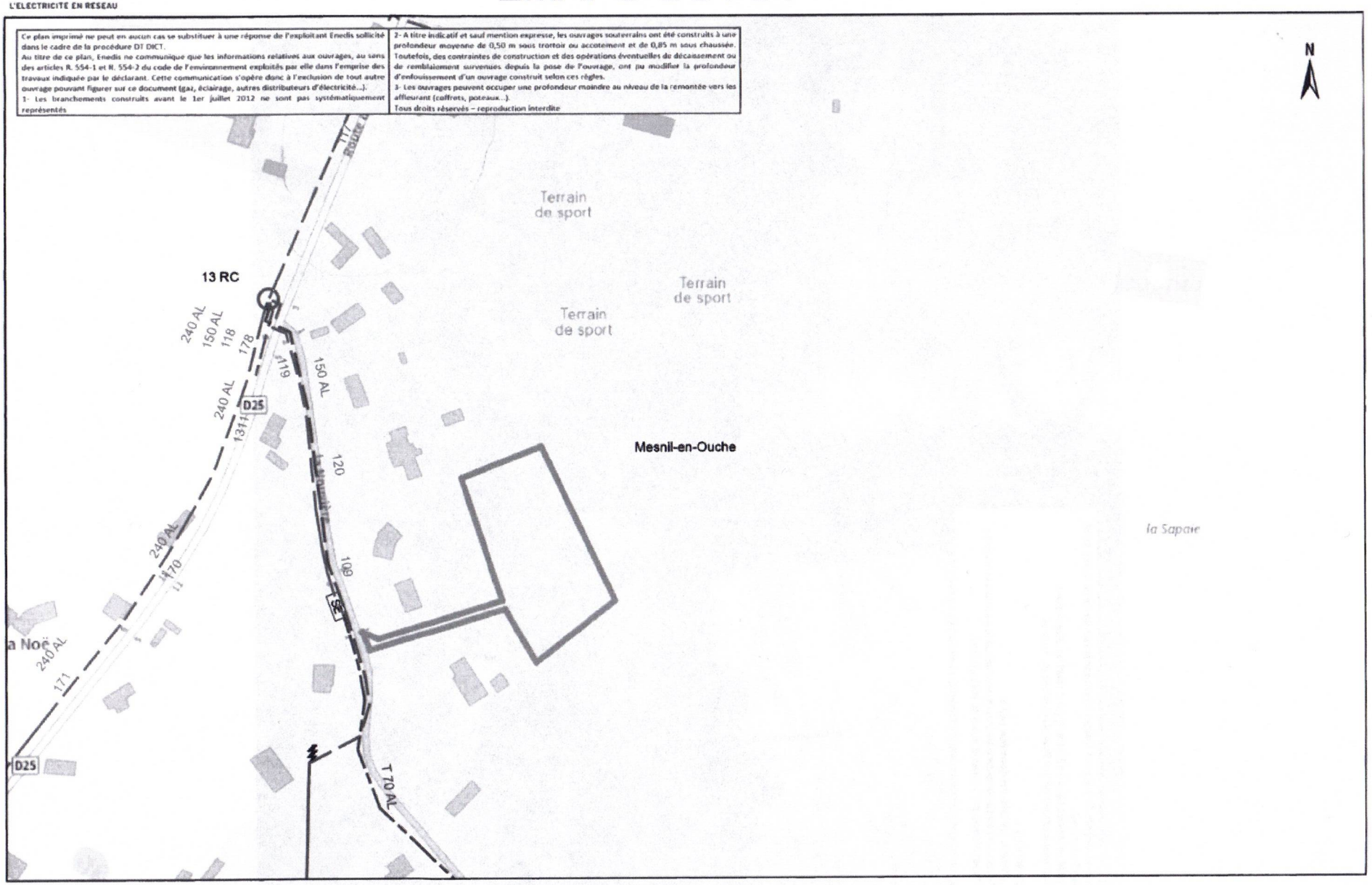
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurant (coffrets, poteaux...).
Tous droits réservés – reproduction interdite